

Les Premières Nations

Rohaheh - Ian Phillips

Responsable (du programme) éducatif et culturel pour l'Assemblée des premières nations

25 juin 2001

Je n'aime pas particulièrement me trouver sur un podium et quand j'aurai terminé cette partie je vais descendre parmi vous comme c'est la tradition chez-nous. Nos chefs spirituels et politiques n'aiment pas se séparer du peuple. Comme Vincenzo le disait dans son introduction, je suis un Mohawk de Kahnawake, situé juste de l'autre côté du fleuve. Il fait partie de nos traditions de commencer un rassemblement par une prière. J'aimerais vous inviter à vous lever et à vous joindre à moi alors que je vais réciter une prière en Mohawk, et ensuite en anglais afin que vous compreniez de quoi il s'agit.

[Prière récitée en Mohawk]

Il a été décidé par notre Créateur qu'à chaque fois que nous nous rencontrons pour une raison ou pour une autre nous devrions débiter par des remerciements. Joignons nos esprits et réfléchissons aux raisons de ce rassemblement : les habiletés et le savoir qui y sont partagés et ce rassemblement merveilleux de gens venant des quatre coins du monde. Je suis très reconnaissant envers le Créateur de m'avoir permis de participer à ce rassemblement. Une pensée pour notre mère la Terre qui nous supporte et sur laquelle nous marchons. Pensons aux hommes, aux femmes et aux enfants de ce monde et ayons une pensée spéciale pour les jeunes gens car ces jeunes sont notre avenir, sans eux nous n'avons rien. Dirigeons nos pensées vers toutes les étendues d'eau et vers la vie qu'elles contiennent – une partie de cette vie s'offrant à nous sous forme de nourriture. Pensons à la verdure, aux êtres qui poussent, ceux qui poussent sous la terre et ceux qui poussent sur la terre. Pensons aux plantes médicinales et à toutes les bonnes choses que nous mangeons. Ayons une pensée pour les grands arbres qui poussent dans nos forêts et qui nous fournissent le bois ainsi qu'un couvert, pour nous et les animaux.

Pensons à tous ces animaux et plantes dont certains se sont donnés à nous sous forme de nourriture. Pensons aux *Trois sœurs*, cadeau spécial du Créateur, le maïs, les fèves et la courge. Ces cadeaux qui proviennent directement du Créateur étaient à une époque notre moyen de subsistance. Pensons à nos frères et sœurs à plumes, ceux dont certaines parties de leur corps sont sacrées pour nous. Ils servent de messagers entre nous et le Créateur. Élevons maintenant nos pensées et plaçons les au-dessus de notre monde et pensons aux « aidants » qui ont été placés sur Terre pour assurer la continuité de notre monde. Orientons d'abord nos esprits vers les quatre directions, les quatre vents, ceux qui soufflent depuis un endroit que nous ne pouvons voir. Pensons à nos grands-pères, les « faiseurs de tonnerre », ceux qui apportent la pluie et qui réapprovisionnent les eaux du monde.

Pensons à notre frère aîné, le soleil, et à sa lumière qui nous fait vivre et qui procure la chaleur qui fait vivre notre monde. Ayons une pensée spéciale pour notre grand-mère la lune qui est spéciale pour les femmes car elle régule le temps qui passe et la venue des enfants. Et tournons nos pensées encore plus haut, vers nos frères et nos sœurs les étoiles, celles qui brillent au-dessus de nous, la nuit, et qui nous donnent beauté et orientation. Et prenons tous les mots que nous avons prononcés, toutes les pensées que nous avons eues, tous les échanges et tous ce que nous aurons encore ce soir et roulons-le tout pour l'envoyer au Créateur avec nos remerciements.

Merci!

Bienvenue à toutes et à tous. Merci d'être venus. Je suis très reconnaissant d'être ici, d'autant plus que je devais être ici mercredi il y a deux semaines, mais malheureusement le destin est intervenu à sa façon. Je me suis retrouvé à l'hôpital, victime d'une crise d'appendicite. J'ai du subir une intervention chirurgicale le mercredi en question. Je me suis remis sur pied et me sens beaucoup mieux. La prière que j'ai récitée ici en Mohawk s'intitule *Gonahyoyuk*. Dans la tradition de notre peuple, cette prière est récitée à tous les rassemblements, peu importe qu'il s'agisse d'un mariage, d'un anniversaire, d'un rassemblement social, de funérailles... Elle est toujours récitée et elle nous aide à nous rappeler constamment quel est notre rôle dans la création; car nous croyons que nous détenons une petite place dans cette création et que nous avons des devoirs et des responsabilités tout comme les « faiseurs de tonnerre », les « faiseurs de pluie », les étoiles, les autres plantes et les animaux présents ici pour nous aider à entretenir cette création. Quand la présentation sera terminée, je vais rallumer l'encens et si quelqu'un souhaite le partager après la présentation, vous serez les bienvenus.

Je suis ici pour vous parler des peuples autochtones du Canada. Je suis très heureux de pouvoir voir tant de visages différents, tant de gens différents venus d'un peu partout à travers le monde. Quand je suis venu ici l'an dernier, cela a été une expérience formidable; j'ai été impressionné par le type de questions que les gens posaient.

Combien de gens ici savent quelque chose à propos des Amérindiens au Canada ? Je vois certaines mains se lever. Savez-vous combien de types d'Amérindiens il y a au Canada ? Il y a 73 groupes linguistiques identifiés au Canada. Je vais vous parler un peu de ces langues dans une minute car les langues sont très importantes, elles constituent le noyau et la base fondamentale. Sans la langue nous sentons que nous n'avons rien. Nos langues sont en danger au Canada. Je suis persuadé que les langues autochtones à travers le monde éprouvent ces difficultés.

Ici, au Canada, nous sommes plutôt chanceux à certains égards, et malchanceux à d'autres. Je suis beaucoup plus heureux d'être un Autochtone vivant au Canada qu'un Autochtone vivant aux États-Unis. Au moins, le Canada n'a jamais eu de politique officielle de génocide. Entre la fin du 19^{ième} siècle et le début du 20^{ième} siècle il y avait officiellement une politique de génocide aux États-Unis lors de l'expansion vers l'Ouest.

Au Canada, nous avons été un peu plus chanceux mais il y a toujours des problèmes. En 1876, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi sur les Indiens*. Cette loi était sensée assurer la sécurité et la protection des Autochtones du Canada. En fait, la *Loi sur les Indiens* constitue une forme déguisée de génocide culturel. Elle est paternaliste et est rédigée de façon à détruire la culture autochtone. Elle est rédigée d'une façon qui va complètement à l'encontre des structures sociales des Autochtones de tout le pays.

Je vous ai mentionné le nombre de différents types d'Amérindiens qu'il y a au Canada et, comme vous le savez, il existe plus de 70 groupes linguistiques ce qui veut dire qu'il existe à peu près autant de cosmologies et de systèmes de croyances.

Les Amérindiens du Canada peuvent être regroupés en plusieurs groupes culturels différents. Il y a d'abord les cultures de l'Atlantique. Les plus connus de ces représentants sont les Mik'maqs, les Malécites et les Peskotomuhkati. Si vous déplacez ensuite vers l'ouest, vous trouvez alors les Crees ainsi que d'autres petits groupes culturels apparentés. Dans la région où nous sommes, vous avez les Iroquois et la Confédération iroquoise – dont je reparlerai un peu plus tard. En se dirigeant encore plus vers l'ouest, vous avez les Crees du Centre, les Crees des Plaines et les cultures des plaines. C'est là qu'est née l'image des Indiens « typiques » qui vivent dans des tipis et qui chassent le bison.

Ensuite, vous arrivez en Colombie-Britannique, sur la Côte ouest, où l'on retrouve de fascinants groupes culturels. Ils sont très avancés dans leur art et dans leurs structures sociales. Au Nord, il y a les Innu et les Inuits, les cultures arctiques, qui entretiennent des liens serrés avec les Sibériens, et si vous vous rendez en Norvège, avec les Lapons. Ils sont culturellement similaires. En fait, les grandes organisations Inuits du Canada ont des liens avec la Conférence Inuit circumpolaire, qui comprend des citoyens de la Russie, du Nord de l'Europe, du Nord du Canada, et des États-Unis, à cause de l'Alaska.

Avant de continuer, j'aimerais savoir si quelqu'un a des questions.

Participant

Pour l'instant, j'ai deux questions d'ordre général. Premièrement : Quelle force numérique spécifique possédez-vous au Canada? Deuxièmement, hier, j'étais au Musée de la Civilisation à Ottawa. On y présentait l'idée que vous n'êtes pas vraiment des « Indiens. » Vous appeliez-vous traditionnellement « Indiens » ou s'agit-il d'une erreur de Christophe Colomb ?

Rohahe

Il est présentement très difficile d'établir le nombre réel d'individus qui revendiquent le statut d'amérindien. Il faut que vous sachiez que bon nombre d'Amérindiens ne reconnaissent pas le gouvernement fédéral du Canada. Or, quel est le principal organisme qui s'occupe du recensement ? Statistique Canada. Jamais un recensement complet sur les Autochtones du Canada n'a pu être réalisé car les Autochtones ne laissent pas les recenseurs entrer dans les réserves. Le seul moyen qui nous permette d'obtenir un semblant de chiffres exacts est l'examen de la liste de bande. Chaque Amérindien statuaire individu bénéficiant du statut d'amérindien, et je reviendrai sur la question des « statutaires », « non-statutaires » et des « métis ». Donc chaque Amérindien statuaire est inscrit sur ces listes d'Amérindiens statutaires enregistrés, qui sont tenues par le ministère des Affaires autochtones. Elles contiennent les données que nous essayons d'utiliser. Je crois que le nombre d'Amérindiens statutaires s'élève à 250 000. Mais ce nombre n'est pas exact car il faut prendre en compte en plus des Amérindiens statutaires ceux qui sont non-statutaires, qui vivent dans les réserves ou hors réserve.

Dans la *Loi sur les Indiens*, nos territoires traditionnels sont associés à ceux des réserves. Originellement, le terme « réserve » signifie un endroit éloigné où nous allons mettre les Indiens pour qu'ils cessent de nous déranger. Mais nous allons leur faire croire aux Amérindiens qu'il s'agit de terres mises spécialement à leur disposition et qu'ils devraient être contents d'y être envoyés pour y vivre. Ce qui s'est produit avec les années, c'est que ces terres ont été préservées par nos peuples mais qu'elles n'ont pas été développées. Un résultat de ce phénomène, plusieurs réserves comportent des terres de première qualité. Elles sont aujourd'hui convoitées par des entrepreneurs.

Maintenant, voyons la question des Amérindiens statutaires et non-statutaires, vivant dans des réserves ou hors réserve, de ceux qui ont des droits et de ceux qui n'en ont pas. Quand la *Loi sur les Indiens* a été adoptée, on a procédé à l'enregistrement des Autochtones. Cela a été réalisé de façon médiocre : vous me regardez et vous savez que mon nom traditionnel est Rohahe et que je suis un membre du clan des Loups. Mais le gouvernement du Canada n'aime pas ces noms traditionnels et il ne veut pas en tenir compte. C'est pourquoi j'ai maintenant un prénom écossais et un nom de famille gallois : Iain Phillips.

En 1876, quand les premiers enregistrements d'autochtones furent réalisés, le gouvernement du Canada est venu dans les villages et a arbitrairement assigné des noms de famille aux Autochtones. Une mauvaise blague s'applique aux Autochtones. En fait, c'est une blague chinoise : Un homme vient chercher ses papiers et l'homme derrière le comptoir lui dit : « Quel est votre nom ? » Il répond que son nom est M. Éternuement (*Mr. Sneeze*). Il ne pouvait comprendre pourquoi cet homme portait le nom

« Éternuement ». Il lui a alors demandé quel était son nom originel et il s'est avéré que son nom était Ah Tchou. C'est pourquoi on avait changé son nom pour « Éternuement. » C'est en fait ce qui est arrivé aux Autochtones du Canada. Dans ma réserve, il y a des gens qui portent des noms de famille écossais, juifs, anglais, irlandais, gallois. Nous avons des gens avec des noms fictifs et inventés. Il y a une vieille famille sur la réserve qui porte le nom de « Debout » (*Standup*). Pourquoi ? Parce que quand on a procédé à l'enregistrement, on s'est rendu à l'église où l'on pouvait trouver beaucoup de gens, et cet homme, l'ancêtre « Debout » était debout à l'arrière de l'église; on lui a donné le nom de « Debout ».

Malheureusement, quand je vous parlais du processus d'enregistrement, il faut mentionner que plusieurs personnes n'ont pas été enregistrées. Plusieurs personnes étaient à la chasse quand l'officier des registres est venu. Par conséquent, quand ces « chasseurs » sont revenus à la maison dans la réserve, suite à leur partie de chasse, ils n'étaient désormais plus des Indiens. C'est un des problèmes de la *Loi sur les Indiens*. Même aujourd'hui, c'est une source de controverse majeure au Canada.

Maintenant, voyons la seconde question, à savoir pourquoi on nous appelle « Indiens ». Vous avez raison, tout cela remonte à la façon dont Christophe Colomb, qui croyait être arrivé en Inde, a nommé les gens qu'il a rencontrés, beaucoup plus au sud. Il les a nommés « Indiens ». Encore aujourd'hui, des gens nous demandent pourquoi on s'appelle « Indiens. » Je me sens toujours un peu mal à l'aise quand je suis avec de gens de l'Inde. Mais ça n'est pas ma faute si en 1492 un individu a décidé de m'appeler « Indien »!

Je vais maintenant vous donner quelques informations sur les Autochtones au Canada. Jusqu'au milieu des années 1960, les Autochtones n'avaient pas le droit de vote. Jusqu'en 1967, les Amérindiens n'avaient pas le droit de posséder une terre à l'extérieur d'une réserve. Nous n'avions pas le droit de posséder de l'or. La plupart d'entre vous êtes très chanceux puisque vous pouvez avoir accès à l'éducation. Jusqu'en 1967, si je voulais poursuivre mes études après l'école secondaire, je devais renoncer à mon statut d'autochtone auprès du gouvernement fédéral. Jusqu'à ce jour, de nombreuses personnes ont été privées de leurs droits d'autochtone à cause de cette loi.

Vous savez que deux grandes guerres ont eu lieu et qu'ensuite il y a eu la Guerre de Corée et celle du Viêt-nam. Les hommes autochtones qui se sont battus lors des Première et Deuxième Guerres Mondiales et lors de la Guerre de Corée ont aussi perdu leurs droits d'autochtones. Pour pouvoir joindre les rangs des Forces Armées Royales de Sa Majesté ils ont dû abandonner leur statut d'autochtone. Quand ils sont revenus, ils n'étaient plus Amérindiens. Maintenant ça commence à changer.

Pour ceux qui ont suivi les bulletins de nouvelles récemment, le 21 juin - jour du solstice d'été - des pressions commencent à se faire pour que cette journée devienne la Journée nationale des Autochtones, et l'Association nationale des vétérans autochtones a inauguré le Monument national des vétérans autochtones. Il s'agit d'une étape majeure si l'on considère les difficultés et les malentendus qui existent entre l'Association des vétérans autochtone et la principale association de vétérans, la Légion canadienne. Pendant plusieurs années, la Légion ne voulait pas que les Autochtones aient leur propre monument. Vous devez réaliser que quand nos gens se sont battus dans ces guerres, ils ont donné beaucoup. Ils ont même donné leurs droits.

La *Loi sur les Indiens*, dont j'ai fait mention plus haut, est paternaliste, archaïque et destructrice. Mais elle comporte également certaines bonnes dispositions. La *Loi sur les Indiens* a établi le système des réserves et a protégé nos terres. Elle a établi des fidécimmis et quelques autres traités. Elle comportait donc certaines bonnes mesures de protection. C'est pourquoi aujourd'hui, il y a de grandes discussions sur ce qui doit être fait de cette loi. Certaines personnes disent qu'il faut se débarrasser de la *Loi sur les Indiens*. La question est de savoir par quoi la remplacer et si nous pouvons maintenir le même degré de protection.

En ce moment, toutes les réserves au Canada sont des terres de la Couronne. Elles appartiennent légalement au gouvernement canadien. Je ne crois pas qu'on en vienne un jour à déplacer la population entière d'une réserve à l'extérieur de la réserve, mais on est passé près à plusieurs reprises.

Nous avons dit que la terre appartient légalement au gouvernement fédéral. Alors, comment maintenir en place le degré de protection actuel si l'on se débarrasse de la *Loi sur les Indiens*? Cette loi est une des lois les plus mal écrites qu'il m'ait été donné de lire dans ma vie. Si vous avez la chance de la lire, je crois que vous serez surpris par le nombre de mesures draconiennes qu'elle a instaurées.

Maintenant, je vais m'arrêter encore une fois pour voir si quelqu'un a des questions.

Participant

J'espère que vous préciserez la question des Amérindiens statutaires et non-statutaires. Par ailleurs, dans quelles circonstances les Amérindiens perdent-ils leurs droits ?

Rohahe

Quelqu'un peut-il perdre son statut ? De la façon dont le système est organisé aujourd'hui, non. Une fois que vous avez le statut vous le conservez. Mais le système est très inégal. Il a avantagé les hommes au détriment des femmes. En 1982, la Loi C-4 fut adoptée et elle permit d'aborder la question des inégalités entre les sexes. Jusque là, si une femme autochtone se mariait à un homme non-autochtone, elle perdait automatiquement son statut. Maintenant, cela a changé. Une femme autochtone qui se marie à l'extérieur de la réserve ne perd pas son statut et je crois que la première génération d'enfant reçoit aussi le statut, mais après cela s'arrête.

Certains problèmes subsistent encore avec la loi. Plusieurs femmes ont repris leur statut. Cela a causé certains problèmes dans les réserves car ces réserves sont plutôt petites et le logement y est plutôt limité. Plusieurs de ces personnes sont revenues et ont commencé à réclamer certaines propriétés comme étant les leurs. Cette situation a causé certains problèmes dans ma réserve et a nécessité d'intéressantes négociations.

Ce monsieur a aussi mentionné la question des Amérindiens statutaires et non-statutaires. Les « statutaires » sont ceux qui sont inscrits sur les listes de bandes. Si j'habite à Kahnawake, je serai sur la liste de bande. Même si présentement je vis et travaille à Ottawa, je suis toujours un Amérindien statutaire enregistré faisant partie de la bande de Kahnawake.

Un « non-statutaire », c'est un individu de descendance amérindienne mais qui ne peut avoir accès aux « avantages » que procure le statut d'Amérindien : l'accès à l'éducation, les plans médicaux et dentaires.

Ce qui nous ramène à la question de savoir « qui est dans la réserve » et « qui est hors réserve. » Jusqu'à il y a deux ans, si vous déménagiez à l'extérieur de la réserve, votre nom apparaissait toujours sur la liste de bande. Et le Conseil Mohawk de Kahnawake recevait un montant X du ministère des Affaires autochtones car mon nom figurait sur cette liste. Mais avais-je le droit de voter aux élections du Conseil de bande ? Non, car j'étais hors-réserve. Récemment, la Cour suprême a rendu un jugement connu sous le nom de la « Décision Corbier » qui donne ce droit à ceux qui possèdent le statut d'enregistrés, peu importe avec quelle bande. Je reçois toute l'information sur ce que fait le Conseil de bande et maintenant, j'ai le droit de voter et de prendre des décisions sur ce qui se passe. Alors, ça s'améliore lentement mais il reste encore beaucoup à faire.

Participant

J'ai visité une réserve aux États-Unis et j'ai constaté qu'il y avait un grand casino dans lequel aucun autochtone ne travaillait. Quelle est la situation de travail des Autochtones au Canada?

Rohaheh

Si je comprends correctement, vous me demandez qu'elle est la situation des Autochtones qui travaillent avec ces grosses compagnies quand elles se développent. En 1967, quand nous nous sommes vus octroyer le droit de posséder de la terre, nous nous sommes aussi vus octroyer les droits de gestion et d'exploitation du minerai. Ce qui veut dire que le pétrole, le gaz ou le minerai que l'on pourrait trouver sur les terres que nous possédons nous appartient. Alors les compagnies multinationales qui viennent exploiter les ressources doivent le faire selon nos règles. Elles doivent négocier avec nous et avec le gouvernement fédéral. Les Autochtones du Canada sont reconnus comme étant de rudes négociateurs.

En ce qui a trait aux emplois, cela a toujours représenté une difficulté pour nous. Il y a de nombreux exemples où de grandes compagnies sont venues exploiter la ressource et la richesse minérale jusqu'à son épuisement sans qu'un sou ne retourne à la communauté; la richesse est partie vers le Sud.

La situation s'améliore mais elle pourrait être meilleure. Une des raisons qui font que les choses s'améliorent c'est que les Amérindiens sont devenus de plus en plus revendicateurs. Et quand quelque chose commence à ne pas fonctionner correctement, nous le disons, alors que dans les plus petits pays du Tiers Monde, les Autochtones sont beaucoup plus opprimés et qu'ils possèdent beaucoup moins de droits – ils ne peuvent s'exprimer. Je crois que c'est une des raisons de votre participation à ce programme de formation, faire en sorte que les gens puissent s'exprimer.

Je sais que la question originelle portait sur les casinos. Je ne vais pas essayer de teinter cette question avec mes propres parti-pris envers les casinos et le jeu. Cela varie d'un endroit à l'autre. Il y a certaines réserves qui gèrent les casinos qui sont complètement administrés par des Autochtones. Les profits de ces casinos retournent dans la communauté. Il y a d'autres endroits où de grands intérêts extérieurs sont venus s'installer en utilisant un titre autochtone pour se protéger des taxes. Aucun des profits ne retourne dans la communauté. Il existe un grand casino au nord de Toronto, le Casino Rama – qui est sur la réserve Rama. Il est complètement géré par des Autochtones et il est considéré comme un modèle. Maintenant, comme je vous l'ai dit, je ne vais pas vous donner mon opinion personnelle sur les casinos et le jeu.

Participant

J'aimerais savoir si vous avez élaboré des stratégies pour le développement durable des langues et de la culture. Dans mon pays, nous avons environ 263 langues diverses et tribales.

Rohaheh

C'est une bonne question, qui m'amène à vous parler de deux choses dont j'allais parler : les écoles résidentielles et les langues. Je vais commencer avec l'état des langues autochtones. Je vous ai mentionné un peu plus tôt qu'il existe 73 groupes linguistiques autochtones distincts au Canada. Nous ne faisons pas ici référence qu'aux Amérindiens; il y a aussi les Inuits, les Métis et le Peuple du Nord. Une des meilleures estimations que nous ayons, fait état de 185 dialectes distincts. Le dernier recensement des langues autochtones a été réalisé en 1992. Les chiffres sont probablement un peu différents aujourd'hui.

En 1992, l'Assemblée des Premières Nations a réalisé un recensement des langues autochtones au Canada. Les résultats de ce recensement peuvent être répartis à l'intérieur des catégories suivantes : une langue est

dite « florissante » quand plus de 80 % de la population parle la langue. Une langue est dite « stable » quand plus de 60 % d'une population donnée parle cette langue. Une langue est dite « en déclin » quand seulement 50 % des adultes et un nombre encore moindre d'enfants parlent la langue. La catégorie suivante est celles des langues dites « menacées. » Dans ce cas, moins de 50 % des adultes sont en mesure de parler la langue, ou 80% de la population âgée parle la langue mais aucun [autre] adulte ni aucun enfant ne peut la parler. La dernière catégorie est celle de langues [dites] « en situation critiques. » On dit qu'une langue est « en situation critique » quand moins de 10 % des individus d'une communauté peuvent parler la langue, ou qu'il n'y en a plus aucun. Il faut dire que certaines communautés ont des liens entre-elles. Il peut y en avoir une ou deux qui parlent la même langue.

Les chiffres sont plutôt alarmants. Si l'on considère toutes les langues autochtones au Canada, 12 % sont « florissantes, » 18 % sont « stables, » 28 % sont « en déclin, » 30 % sont « menacées » et 12 % sont « en situation critique ».

La Commission royale sur les peuples autochtones a fait ressortir une chose horrible : parmi toutes les langues autochtones au Canada on croit que seulement trois survivront : le Cree, l'Algonquin et le Pied-Noir. Comme vous pouvez le voir, ces chiffres sont terribles.

Nous avons un certain nombre de documents historiques qui disent que les langues sont sensées être protégées. Il y eut les traités signés par la Couronne de Grande-Bretagne entre 1871 et 1921, il y a la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en 1996 [sic], la section 23(1) de la Charte canadienne des droits et libertés, qui affirme que les enfants ont le droit d'être éduqués et de recevoir une formation dans leur langue maternelle. Il y a aussi la section 35 de l'Acte constitutionnel de 1982 qui stipule que les autochtones du Canada et les droits découlant de traités existant sont reconnus et affirmés. C'est ce que vous entendez à propos des droits de la section 35, qui est écrite de façon très nébuleuse. Il y a de nombreux documents internationaux comme la Convention internationale sur les droits civils et politiques, la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Un autre document international est sur le point de paraître, on y travaille mais il n'a pas encore été adopté par l'ONU. Il s'agit de la Déclaration de droits des peuples autochtones.

Il existe nombre de précédents au Canada, aux États-Unis et à travers le monde relatif à la protection des langues autochtones. Celui qui semble le plus prometteur est survenu en 1987, il s'agit de la *Loi sur la langue maorie (Maori Language Act)* de Nouvelle-Zélande. C'est le premier pays à adopter une législation qui fournit une protection légale à la langue maorie.

Un autre précédent a eu lieu en 1990 avec l'adoption de la Loi sur les langues officielles des Territoires-du-Nord-Ouest. Cette loi donne un statut officiel aux langues Chippewan, Cris, Dogrib, Gwichen, Inuktituk et Slavy dans le nord du Canada.

Les États-Unis ont adopté deux législations distinctes : deux Lois sur les langues autochtones américaines (*Native American Languages Act*) en 1990 et 1992. La loi de 1990 fixe le cadre, et les amendements de 1992 fournissent le support financier nécessaire au bon fonctionnement de la loi.

Il y a un autre précédent dont nous aimerions faire mention en disant : « Regardez, de bonnes choses peuvent survenir. » Y a-t-il quelqu'un qui vient de Russie ou de l'ex-URSS ? En 1991, une loi de la République de Yakoutie a été adoptée – elle a fait de la langue Sakha la langue officielle de la République.

Quand j'ai amorcé ma présentation, j'ai commencé par réciter une prière traditionnelle dans ma langue maternelle. Pour nous, notre langue est notre fondement. Sans elle, nous n'avons rien. Nous croyons fermement que pour préserver notre identité, notre culture, notre spiritualité, notre système de croyance et notre cosmologie, nous avons besoin de notre langue. Sans elle, nous pouvons tout mettre dans un musée.

Avant de continuer, quelqu'un a-t-il d'autres questions ?

Participant

À l'intérieur de notre matériel de lecture, pour le programme, j'ai pris connaissance du sujet que vous abordez aujourd'hui, celui des Premières Nations. J'aimerais vous poser mes questions dans le contexte des Premières Nations. Premièrement, pouvez-vous me dire qui sont les seconde, troisième et quatrième nations? Ensuite, quand je vous entends dire qu'il y a du bon et du mauvais dans la *Loi sur les Indiens*, cela m'inquiète car je vois le concept de « Premières Nations » comme étant opératoire. Ne fonctionnez-vous pas présentement à titre de Premières Nations ? Troisièmement, quand vous parlez des langues, de celles qui sont « florissantes », de celles qui sont « en déclin », êtes-vous en train de nous dire que quelqu'un effectue présentement une reconstruction culturelle des Autochtones ? Finalement, avez-vous des liens avec des organisations de peuples autochtones non-représentées ?

Rohahe

Je vais essayer de répondre à vos questions.

L'expression « Premières Nations » est une expression que nos peuples autochtones ont commencé à utiliser il y a quelques années par opposition au concept canadien des « deux peuples fondateurs », l'Angleterre et la France. Le concept a été mis de côté car tous comprennent qu'il n'est pas exact. Ce concept faisait complètement abstraction des Autochtones. Les peuples autochtones ont commencé à utiliser l'expression « Premières Nations » en faisant référence à eux car ils ont été les premiers à vivre au Canada. Cela n'était pas une façon de dénigrer les Italiens ou les Grecs en disant qu'ils sont arrivés quatrième ou cinquième. C'était plutôt une façon de nous affirmer et de nous donner de la force et de nous faire entendre.

Participant

Clarifions certaines choses. J'ai parlé avec d'autres personnes des nations « submergées » en Afrique. Car après la colonisation, les colonialistes ont créé leurs propres nations. Peu importe le degré de complexité de la structure d'une nation, des nations existaient déjà à cet endroit. Et quand je vous entends, je me dis que vous possédiez une nation. Tout le concept du génocide est que votre nation a été détruite ou éliminée ou qu'elle est encore dans un processus d'élimination. Cette nation, quand vous faites référence à votre spiritualité, est une expression de la situation désespérée dans laquelle vous vous trouvez, car votre nation vous échappe et vous la cherchez maintenant à travers une voie mythique. Si vous ne soutenez plus que votre nation constituait une véritable nation et que les Italiens, les Britanniques, et les Français viennent à titre d'immigrants se joindre à cette nation, vous avez tort.

Rohahe

Je comprends ce que vous me dites et je dois faire attention à ce que je dis car je suis un représentant de l'Assemblée des Premières Nations, mais personnellement je suis un membre de la Nation Mohawk. Je ne reconnais pas vraiment le gouvernement du Canada. Je ne reconnais pas le gouvernement de l'Ontario et du Québec. Ils n'ont aucun pouvoir sur moi. Notre peuple est toujours indépendant. Maintenant, nous avons ces gouvernements qui se sont imposés à nos gouvernements. Actuellement, la frontière entre le Canada et les États-Unis est une construction politique artificielle qui divise ma nation. La moitié de mon peuple vit dans ce qui s'appelle le Canada et l'autre moitié vit aux États-Unis. Nous avons une réserve ici qui se trouve dans cinq juridictions. L'administration de cette réserve est un cauchemar. Mais aux yeux du gouvernement du Canada et de celui des États-Unis nous avons toujours notre Confédération iroquoise.

Le Grand conseil se réunit toujours. Nous avons toujours nos chefs. Ils ne sont pas reconnus par les gouvernements du Canada et des États-Unis et nous ne reconnaissons pas ces gouvernements. Le ministère des Affaires autochtones fait comme s'ils n'existaient pas. Mais ces traditions sont toujours en place.

S'il vient un temps où notre peuple reprend le contrôle, les systèmes traditionnels anciens que le Créateur a mis en place pour nous revivront. Il y a des gens qui les apprennent. Il y a des gens qui apprennent notre langue. Je suis allé à l'école il y a quelques mois car j'y avais à faire. J'ai demandé si je pouvais m'asseoir dans une classe de langue. J'en suis ressorti les larmes aux yeux car les enfants parlent mieux le Mohawk que je ne le parle. J'en suis sorti à la fois triste et à la fois très heureux. Est-ce que cela répond à votre question ?

Participant

Je suis debout au micro car je suis confus. Je viens d'un pays où l'on retrouve plusieurs peuples autochtones. Ils combattent maintenant des entités comme les compagnies multinationales, les forces militaires ou le gouvernement. D'après ce que j'ai pu comprendre de votre présentation, la situation s'améliore pour vous et vous êtes indépendants. Ma question est la suivante : quelle est la menace principale maintenant ?

Rohahe

Peut-être vous ai-je induit en erreur. Certaines choses vont bien et certaines s'améliorent, mais nous avons encore un très grand bout de chemin à faire dans ce pays. Combien d'entre vous ont entendu parlé de la Crise d'Oka ? En 1990, nous avons eu des chars d'assaut dans nos rues. Des réserves entières ont été encerclées. Les réserves de Oka, Kanehsatake, Kahnawake et Ahkwesahsne ont été complètement encerclées. Et tout a commencé par une question de terrain de golf à neuf trous.

La réserve de Kanehsatake possède une histoire intéressante de par le fait qu'elle a été créée de toutes pièces. Neuf dixièmes des terres devaient être réservés à l'usage des Mohawk et un dixième devait être réservé aux moines sulpiciens et à leur monastère. Ce qui s'est produit c'est que les Sulpiciens ont pris le contrôle de la totalité des terres et qu'ils ont vendu des sections de terrain sans en avertir les Amérindiens. C'est pour cette raison que le village moderne d'Oka se trouve à proximité de la réserve. On y retrouve aussi un terrain de golf municipal, avec seulement neuf trous. Le maire d'Oka et le Conseil municipal d'Oka ont décidé qu'ils voulaient agrandir le terrain de golf pour en faire un terrain à dix-huit trous. Mais, le terrain qu'ils convoitaient faisait partie de la réserve et l'on y retrouvait des tombes autochtones.

Notre peuple a dit non, la situation s'est dégradée, notre peuple a érigé des barricades et le gouvernement du Québec avec la Sûreté du Québec a émis un ultimatum en disant : « Partez ou vous verrez ! » Et puis, une bonne journée, la Sûreté du Québec s'est présentée avec des armes et a ouvert le feu. D'autres barricades ont été érigées et s'en sont suivis plusieurs mois de siège – des barricades de sympathie ont été érigées dans les réserves de tout le pays. Saviez-vous que je ne pouvais même plus aller voir ma mère durant ces événements? Je ne pouvais avoir accès à la réserve que par bateau. Quand j'ai essayé de rentrer sur la réserve, il y avait des Blancs qui ont essayé de couler nos bateaux.

Un incident s'est produit durant le « siège », quand des jeunes gens et des personnes âgées ont été évacués vers Montréal, à notre demande. Combien d'entre vous sont familiers avec l'histoire de l'Allemagne au début de la Seconde Guerre Mondiale ? Vous souvenez-vous de la fameuse Nuit de cristal ? Quand des gens de notre peuple en convoi ont traversé le pont Mercier, des gens lançaient des pierres sur les voitures. On vit à fleur de peau, surtout au Québec. Les tensions dans cette province sont très grandes, et

pas seulement entre les anglophones et les francophones, les anglophones et les Amérindiens, les francophones et les Amérindiens.

Alors, quand je vous disais que de bonnes choses surviennent et que les choses s'améliorent. Est-ce qu'il doit toujours y avoir une insurrection pour que l'on commence à faire quelque chose et que les choses changent ?

Toute la question à savoir pourquoi la crise d'Oka a commencé, la question du terrain pour ces neuf trous de terrain de golf, n'est toujours pas résolue. On ne s'est jamais occupé de cette terre. La question reste entière.

Une autre question est d'actualité au Canada présentement. Elle a été soulevée par le gouvernement des États-Unis et elle pourrait devenir un point d'intérêt majeur. Le gouvernement des États-Unis vient d'adopter une loi qui stipule que toute personne qui apporte des plumes d'aigle de l'extérieur des États-Unis commet un geste illégal. Si je traversais la frontière américaine avec des plumes d'aigle je pourrais être arrêté et on confisquerait les plumes pour les détruire ensuite. Pourquoi ? Parce qu'il y a une loi aux États-Unis appelée la Loi sur la protection de l'aigle à tête blanche et de l'aigle royal. Elle concerne les espèces animales menacées. Elle s'inscrit aussi dans le cadre de la Convention sur les oiseaux migrateurs. Toujours est-il que ces lois ont été adoptées sans que les peuples autochtones ne soient consultés. Cette loi affecte leurs propres citoyens car si vous habitez en Alaska et que vous voulez vous rendre dans le territoire américain au sud, vous devez passer par le Canada.

Un des problèmes que nous avons en tant qu'autochtones c'est que ces plumes sont sacrées pour notre peuple. Elles sont associées au rituel de nos prières - comme je l'ai dit dans ma prière : « Nous remercions les êtres ailés car ils servent de messagers entre nous et le Créateur ». Elles sont associées à nos guerriers. Elles sont utilisées dans les cérémonies de mariage et de funérailles. Elles sont utilisées de différentes façons par différents groupes autochtones, mais elles sont considérées par tous comme sacrées. Le gouvernement des États-Unis n'en a pas tenu compte quand il a adopté la loi.

Une autre chose qui affecte présentement notre peuple est la frontière entre le Canada et les États-Unis. Elle divise plusieurs de nos nations. La moitié de leurs populations se trouve au Canada et l'autre moitié aux États-Unis. Les familles doivent constamment faire l'aller-retour pour assister aux mariages, aux funérailles, aux cérémonies sociales, aux cérémonies religieuses. Les Pow-wow sont de grands rassemblements dans lesquels les gens dansent, échangent de l'information, participent à des cérémonies, et se rencontrent entre eux. Plusieurs personnes ont élaboré des costumes en utilisant des plumes d'aigle. Plusieurs personnes de notre peuple portent des « sacs sacrés », comme je porte ici, qui contiennent des plumes d'aigle. Quand je vais aux États-Unis, je ne veux pas qu'un officier des douanes fouille dans mon balluchon et qu'il dise : « Qu'est-ce que c'est que ça ! » Je ne veux pas non plus qu'il manie ces articles sans aucun respect.

Un jour, j'ai été invité à me rendre à Musqueam, la grande réserve au milieu de Vancouver. Ici vous avez cette ville moderne. Vous traversez une rue, et vous voici dans une réserve amérindienne. J'avais été invité à participer aux célébrations du solstice d'hiver. Dans la tradition de Musqueam, vous les honorez et vous vous honorez en portant votre costume traditionnel. Alors, je m'y suis rendu avec mon costume traditionnel mais au retour j'ai été interpellé par des agents de sécurité de l'aéroport de Vancouver, dans la section des vols domestiques. Ils ont insisté pour que j'ouvre mes paquets et mes bagages.

J'ai fait un scandale et le Directeur de Transport Canada m'a appelé. Maintenant, nous travaillons à l'élaboration d'un nouveau manuel destiné aux forces de sécurité dans les aéroports. Ce manuel devrait aider ceux qui travaillent dans les aéroports à être plus sensibles et culturellement conscients de ce que les Autochtones peuvent transporter de sacré, comme leur costume et différents articles. Le manuel devrait

aussi indiquer comment manipuler officiellement et correctement ce matériel. Si vous devez vraiment ouvrir les bagages d'un Autochtone, vous laisserez celui-ci le faire car le fait que quelqu'un d'autre manipule les articles sacrés est perçu par les Autochtones comme un manque de respect. Je dois m'excuser auprès des femmes qui sont ici car une des choses sur laquelle nous avons insisté était que si quelque chose devait être inspecté, il devait l'être par un homme. Nous avons des règles par rapport aux femmes sur ce que nous appelons leur « temps de lune. » Nous avons eu beaucoup de difficulté à faire accepter le concept.

Participant

Ne croyez-vous pas qu'on est en train de s'appropriier votre civilisation, votre culture, votre patrimoine, pour des intérêts plutôt commerciaux et touristiques ? N'est-ce pas une façon d'émietter un patrimoine, de le banaliser, pour des buts qui ne sont pas toujours clairs ? Ma deuxième question est la suivante : est-ce que vous croyez que la nouvelle génération pourrait affronter l'influence de la culture américaine ?

Rohahe

Si je comprends bien la question, vous me demandez si la génération future va être en mesure de maintenir la culture autochtone face à cette culture nord-américaine qui est partout et qui nous entoure. J'ai peur pour nos jeunes qui grandissent maintenant en n'ayant aucune idée de qui ils sont et de qui nous sommes. Ils n'ont d'autre langue que l'anglais ou le français et ils ne connaissent pas leur histoire. Une partie du problème réside dans le fait que « ceux qui parlent la langue » meurent. Oui, nous sommes chanceux, il y a certaines personnes qui apprennent la langue. Mais c'est une lutte perpétuelle pour maintenir notre langue à l'extérieur de nos communautés.

Malheureusement, la situation est telle que presque toutes nos réserves sont appauvries, petites, sans ressources, qu'on n'y trouve pas de travail, qu'il y manque de logement et qu'il y a des problèmes d'approvisionnement en eau. À cause de cette situation, les gens de notre peuple quittent les réserves et partent vivre dans les grandes villes où ils souffrent du choc culturel et perdent leur langue; nous perdons nos traditions, notre histoire, et nous perdons le contact avec nos familles à la maison.

Comment peut-on encourager les jeunes à commencer à étudier leur langue quand ils ne la valorisent pas, quand elle ne leur est d'aucune utilité? À quoi cela me sert de parler Mohawk au centre-ville d'Ottawa quand je travaille dans un environnement bilingue anglais et français? Il est très difficile de justifier aux yeux des jeunes le maintien de telles traditions. C'est pourquoi nos « anciens », nos chefs et nos mères de clan en font toujours la promotion : « N'oubliez pas la langue, n'oubliez pas les cérémonies, n'oubliez pas vos ancêtres! » C'est une bataille constante, une bataille difficile. J'ai très peur.

Participant

Cette année, le Haut-commissariat aux Droits de l'Homme a accepté de convoquer un Rapporteur spécial sur les droits de la personne et les libertés fondamentales des peuples autochtones et ensuite, il envisage d'établir un forum permanent sur les peuples autochtones. J'aimerais vous demander si vous croyez que ces mécanismes peuvent aider les Autochtones au Canada.

Rohahe

Cette même question m'a été posée il y a trois semaines et ma réponse initiale fut : « Non ». Cela ne nous apporte rien de bon d'avoir tous ces gens aux bureaux de l'ONU à Genève et à New-York pour discuter de toutes ces affaires. Qu'est-ce que cela apporte aux gens de ma réserve ? Est-ce qu'ils ont accès à de l'eau propre, à un logement, aux soins de santé et à l'éducation ? La réponse est non.

D'un autre côté, l'ONU réalise de bien belles choses. Plusieurs personnes disent que l'ONU n'a pas de pouvoir et d'autorité. Dans une certaine mesure, c'est vrai. Le problème c'est ce que vous faites à l'ONU prend des années à se concrétiser. Mais il faut commencer quelque part. Si des gens de notre peuple sont à l'ONU et exercent de pressions, l'information finira par s'y rendre. Les effets vont commencer à se faire sentir.

Combien d'années cela a-t-il pris pour que l'esquisse de la Déclaration des droits des peuples autochtones soit examinée par l'ONU? Nos peuples et les peuples autochtones à travers le monde ont travaillé sur cette esquisse durant plus de 15 ans. En poussant encore et toujours, un comité permanent doit voir le jour – quelques pas ont été franchis pour aider les peuples autochtones à travers le monde. Plus nous faisons de promotion, plus nous nous faisons entendre. Même ces petites actions aident beaucoup. C'est pour cela que vous êtes ici. Vous êtes ici pour en apprendre sur les droits de la personne et sur comment aider les gens.

Participant

Vous avez fait une déclaration qui m'a choqué quand vous avez dit que vous ne reconnaissiez pas les gouvernements du Canada, du Québec et des États-Unis. Vous payez vos taxes au gouvernement, vous travaillez pour le gouvernement, vous recevez votre salaire du gouvernement. Comment pouvez-vous vous concilier ces contradictions ? Vous militez aussi pour certains droits du gouvernement. Deuxièmement, quelles sont les démarches concrètes car nous avons une tribu similaire qui milite pour son identité au Nigeria, ma question est la suivante : Quelles démarches concrètes avez-vous entreprises pour réaliser votre rêve d'autodétermination?

Rohaheh

Quand j'ai dit que je ne reconnaissais pas les gouvernements du Canada, des États-Unis et du Québec, c'est que je ne les reconnais pas. Mais j'ai toujours besoin d'un passeport pour quitter ce pays. Présentement, je ne suis pas un citoyen du Canada. Aucun autochtone du Canada n'est citoyen du Canada. En 1952, le gouvernement conservateur canadien a essayé de faire adopter une loi faisant de tous les autochtones nés au Canada des citoyens canadiens. Cette loi a été rejetée. Légalement, je ne suis donc pas un citoyen du Canada, je suis officiellement un individu sous la tutelle du gouvernement du Canada.

Comme je vous l'ai dit, jusqu'à ce jour, le peuple Mohawk ne reconnaît pas l'autorité du gouvernement canadien. Ceci dit, le financement des réserves est assuré par le gouvernement. On retrouve aussi un système de Conseil de Bande élu imposé par la *Loi sur les Indiens*. C'est pourquoi il y a des chefs officiels reconnus dans toutes nos réserves. Ceux-ci ne sont pas nos chefs traditionnels, nos mères de clan. Les autorités officielles canadiennes ne reconnaissent pas ces derniers car ils ne répondent pas aux critères établis par le ministère des Affaires autochtones à travers la *Loi sur les Indiens*. Elles ne reconnaissent pas nos façons de faire traditionnelles et héréditaires. Il y a des chefs traditionnels et héréditaires dans tout le pays qui ne peuvent s'exprimer au niveau fédéral sous prétexte qu'ils ne représentent pas le peuple, car ils n'ont pas été élus.

Participant

Notre guide touristique au Musée de la Civilisation a utilisé le mot « génocide » en parlant des Amérindiens. Il a dit que plusieurs femmes britanniques et françaises ont été envoyées au Canada aux 17^{ième} et 18^{ième} siècles et qu'elles ont été encouragées à se marier avec des fermiers autochtones. Se faisant, la population autochtone a diminué. Aujourd'hui nous estimons qu'il y a 250 000 Autochtones au Canada. Je crois davantage en la stabilité de la population qu'à celle de la langue. Une langue sans un

peuple ce n'est plus une langue. Bien que vous essayiez de préserver votre langue, quelles mesures sont prises face aux menaces qui guettent votre population ?

Rohaheh

Quelles mesures prenons-nous ? C'est pour cette raison qu'existe l'Assemblée des Premières Nations. Cette assemblée a été originellement mise sur pied en tant que Fraternité nationale des Indiens (*National Indian Brotherhood*) pour nous assurer que les 675 réserves du Canada puissent parler d'une voix unifiée. Jusque là, nous étions très désorganisés et nous ne pouvions nous faire entendre de façon satisfaisante ensemble. La Fraternité nationale des Indiens a été formée de façon à ce que les chefs élus puissent se rencontrer dans un forum pour discuter des questions communes et pour être en mesure de faire du lobbying efficace auprès du gouvernement fédéral afin d'obtenir des résolutions sur ces questions.

La Fraternité nationale des Indiens est ensuite devenue l'Assemblée des Premières Nations. C'est aujourd'hui une organisation nationale qui représente plus de 670 réserves amérindiennes membres, d'un bout à l'autre du pays. Elles ont toutes le droit d'envoyer un représentant à l'Assemblée pour y faire valoir des préoccupations communes. L'analogie la plus proche à laquelle je peux penser. Si elle en avait l'autorité et le pouvoir, elle pourrait être considérée comme l'équivalent d'un Parlement autochtone. Malheureusement, le gouvernement fédéral ne nous reconnaît pas encore comme des nations.

Oui, il y a beaucoup de rhétorique sur « des discussions de nation à nation » et des choses comme ça. Ce sont beaucoup de belles paroles mais cela s'arrête là. En ce qui a trait aux démarches concrètes, l'Assemblée des Premières Nations travaille à l'élaboration d'une loi qui accorderait une protection officielle aux langues autochtones du Canada. Cette loi aurait une structure similaire à celle de la Loi sur la langue maorie. Quant à la population, tout est lié à l'économie, à la santé, au logement, à l'eau potable et à toutes ces choses dont je vous ai parlé un peu plus tôt. Celles-ci sont sensées nous être garanties mais nous devons nous toujours nous battre pour les obtenir.

Participant

Le statut des Indiens au Canada me paraît un peu complexe dans la mesure où je n'arrive pas à bien saisir le rapport qui existe entre la communauté indienne au Canada et le gouvernement, puisque d'un côté vous dites que vous ne reconnaissez pas le gouvernement et de l'autre côté, je ne vois pas bien comment l'organisation interne des Indiens fait qu'ils peuvent d'eux-mêmes saisir soit le gouvernement canadien soit les instances internationales. Ça, c'est peut-être un problème complexe qu'il faudrait étudier plus longtemps. Un point qui m'intéresserait est la langue. Effectivement, que se soit un peuple minoritaire ou majoritaire, la langue est un bien commun à l'humanité. Je crois que l'UNESCO a fait tout un tapage médiatique sur le droit à la langue maternelle. Lorsque vous avez dit que les Nations Unies avaient pris certaines mesures, est-ce que vous pensez à l'UNESCO ? Si oui, quelles sont les relations avec la *Fraternité*, cette instance politique indienne. Est-ce qu'il y a eu des démarches d'entreprises auprès de l'UNESCO et quels sont les résultats ?

Rohaheh

Pour répondre à votre question, nous possédons un comité permanent à l'Assemblée des Premières Nations qui s'occupe spécifiquement des questions relatives à l'ONU. Nous avons aussi un représentant permanent à Genève qui représente les peuples autochtones du Canada et des États-Unis. Cette personne collabore avec toutes les agences de l'ONU.

En ce qui concerne certaines autres parties de votre question, j'ai déjà fait mention des chefs traditionnels et héréditaires du Canada et des États-Unis. Au Canada nous avons la *Loi sur les Indiens* qui a fixé les

structures du système gouvernemental de Autochtones. La loi détermine la façon dont les élections du Conseil de bande doivent se dérouler et qui est éligible. La loi dit : « Voici les personnes que nous reconnaissons officiellement. » Il y a plusieurs membres des Conseils de bande qui collaborent avec le système, mais il y a aussi plusieurs chefs traditionnels et héréditaires qui disent : « Non, nous ne voulons pas collaborer. » En même temps, vous avez le gouvernement fédéral qui dit : « Nous ne reconnaissons pas votre autorité. »

Je suis un de ceux qui essaient de préserver notre culture traditionnelle; alors quand je vous dis que je ne reconnais pas le gouvernement du Canada, je le pense. Ce gouvernement n'est pas mon gouvernement. Mon chef, le chef du clan de Loups de Kahnawake, parle en mon nom mais sa voix n'est pas reconnue car il n'est pas un représentant élu du système prescrit par la *Loi sur les Indiens*. C'est pourquoi l'autorité de certaines personnes est reconnue et que celle d'autres personnes ne l'est pas. Des personnes se retrouvent de chaque côté du mur tandis que certaines d'entre elles sont assises dessus.

Participant

Mon nom est Ashraf et je viens d'Afrique du Sud. L'organisation pour laquelle je travaille est le Centre de ressources juridiques (*Legal Resources Centre*). Nous avons récemment entamé une procédure légale devant la Haute cour de Justice pour que soit établie la notion « d'autochtone ». Nous avons suivi attentivement l'affaire *Delgamuuk contre la Reine*. Je crois qu'il s'agit d'un jugement significatif. Le jugement essaie d'établir le titre d'autochtone, les lois autochtones et son histoire orale. Ma question est la suivante : À quel degré se sert-on des opportunités créées par la Cour suprême en 1997 et à quel degré se sert-on des opportunités créées par le jugement pour donner de la validité à l'histoire orale, à la notion d'autochtone et aux lois autochtones ? Et finalement, j'aimerais vous dire que plusieurs d'entre nous en Afrique du Sud sommes solidaires de votre cause car nous partageons une histoire commune, et ainsi de suite.

Rohahe

Merci beaucoup. En réponse à votre question, j'aimerais préciser que *Delgamuuk* est en fait un processus de traité qui a été amorcé sur la Côte ouest, en Colombie Britannique. Le traité a été contesté jusqu'en Cour suprême, qui a décidé de le maintenir. Un des éléments importants de cette affaire est qu'on a utilisé l'histoire orale. Dans les cas de revendications territoriales où il fallait déterminer la grandeur d'un territoire on faisait venir un « ancien » qui disait : « Oui, dans nos légendes il est dit que le territoire de notre peuple s'étendait de cette rivière jusqu'à tel endroit au sud. » Le jugement donne de la validité aux revendications et aux traditions. Le jugement *Delgamuuk* représente un point de repère important qui a vraiment aidé à définir certains des droits de nos peuples.

Participant

Au Canada, les Autochtones semblent revendiquer l'autodétermination. Cela dure depuis de nombreuses années et la question n'est toujours pas réglée. Récemment, le gouvernement du Canada a créé une nouvelle province, le Nunavut, situé près des Territoires-du-Nord-Ouest. Ce que je vois, c'est qu'il existe une nouvelle province et que plusieurs autochtones y vivent. Mais quand j'examine la structure de l'administration de la province je me rends compte qu'elle est entre les mains de Non-Amérindiens.

Rohahe

Je ne peux pas vraiment me prononcer sur la question, car je travaille pour l'Assemblée des Premières Nations, une organisation formée par les peuples du sud. Les peuples du Nord sont culturellement très différents de nous et ils ont leur propre organisation. Mais vous parliez de l'autodétermination. Quand je

regarde le Nunavut et que j'examine sa structure gouvernementale, je me rends compte qu'elle est toujours basée sur le système des Chambres haute et basse et des représentants élus. Elle suit le modèle démocratique standard et ne tient pas compte de bon nombre des modèles traditionnels. Le Nunavut finira probablement par être géré comme une autre province, à moins que l'on trouve une façon de modifier le code provincial afin d'y inclure des façons de faire traditionnelles. Il s'agit de mon opinion personnelle.

Merci beaucoup.